



14 juillet : les Eulaliens et les touristes rassemblés dans le bourg rénové



Agenda 21 :
La commune labellisée – page 4



Point sur la circulation routière
pages 4 et 5



La rentrée scolaire 2013
page 11

Circulation routière : la déviation poids lourds



Madame, Monsieur,

Ce bulletin d'automne comporte un cahier spécial consacré à la circulation routière et aux poids lourds. La situation actuelle est délicate et compliquée. Délicate car les poids lourds, avec les itinéraires provisoires qu'ils empruntent, perturbent la vie quotidienne des Eulaliens en général et des riverains en particulier. Compliquée, car les solutions et les possibilités, compte-tenu de la configuration du bourg et des voies existantes, ne sont pas nombreuses.

La Municipalité a fait le choix de maintenir une déviation pour les poids lourds en attendant de connaître l'issue de l'enquête publique concernant le contournement. La situation actuelle est donc une situation transitoire. L'enquête publique concernant le contournement devrait avoir lieu du lundi 9 décembre 2013 au vendredi 17 janvier 2014. Elle nous permettra en fonction du résultat, positif ou négatif, de définir un plan de circulation pour l'avenir.

La 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du centre bourg a commencé il y a déjà plusieurs mois avec la réfection des canalisations d'eau potable. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques ont débuté. Les travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif (eaux usées) seront suivis par les travaux d'extension concernant la Route de Chenaud, une partie de la Balganie et de Chez Marjoux. Enfin, l'aménagement de la RD5 et de ses abords sera réalisé.

Tous ces travaux étaient nécessaires pour remplacer les canalisations usées, pour améliorer le cadre de vie et pour maintenir Saint-Aulaye dans une dynamique positive. Ces travaux indispensables ont été possibles **grâce aux subventions conséquentes** obtenues de la part de l'Etat, du Conseil Général de la Dordogne, du Conseil Régional d'Aquitaine, du SDE, du SIAEP, et grâce à un emprunt fixe à taux bas... à un moment où le contexte économique n'était pas aussi tendu. Aujourd'hui, obtenir les mêmes aides serait sans doute beaucoup plus compliqué.

Enfin, je rappelle que nous avons baissé les taux des impôts locaux de 6% en 2008 et que nous ne les avons pas augmentés depuis.

Yannick LAGRENAUDIE
Maire de Saint-Aulaye
Vice-président de la Communauté de Communes
du Pays de Saint-Aulaye

Equipe de Rédaction : Yannick Lagrenaudie, José De Almeida, Jean-Louis Dumontet, Jean-Michel Eymard, Thierry Ferrand, Nelly Garcia, Francis Guérin, Bernard Marty, Suzanne Marty, Ludovic Mayan, Gérard Robin, David Dessaigne et Jacky Jaulin.

Secrétaire de Rédaction :
Marie- Eva Doublet.

Directeur de publication :
Yannick Lagrenaudie.

Photos : Municipalité de Saint-Aulaye.

Création, mise en page et impression :
Studio KEVART 06.82.23.29.15

Dépot légal : à parution.
Sous réserve d'erreurs typographiques.

Services communaux sous la direction de Michel Bordas :
Administratif : Sophie Berry, Marie-Claire Crassat, Nathalie Devaure, Myriam Goubier et Muriel Levezuel.

Techniques :
Responsable J.C. Landrodie, Responsable adjoint A. Delage, J.L. Martin, N. Versavaud, G. Cluzeau, G. Laval, F. Joubert, L.Proust, G. Rabat, Marc Beslay.
CAE : Jeane Peooley et Jacky Goreau.



■ ACCUEIL DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Le samedi : de 9 h à 12 h.

Téléphone : 05.53.90.81.33

www.saint-aulaye.com

Courriel : **mairie-staulaye@voila.fr**

■ VOS ÉLUS VOUS RECOIVENT

Le maire, **Yannick LAGRENAUDIE**,
tient une permanence à la mairie
le jeudi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

**Les permanences assurées
par les adjoints :**

Jean-Michel EYMARD

le mardi de 10 h à 12 h.

Jacky JAULIN

le lundi et le jeudi de 10 h à 12 h.

Nelly GARCIA

le mercredi de 10 h 30 à 12 h.
et le jeudi de 14 h à 16 h.

Francis GUERIN

le mardi de 14h à 16h.
le vendredi de 10h à 12h.

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes
aux lettres. Si vous ne le recevez pas,
signalez-le au service information

05.53.90.81.33

Sommaire

n°15

2

LE MOT DU MAIRE

Circulation routière : la déviation poids lourds

4

OPÉRATIONS COMMUNALES

Le point sur la circulation routière à Saint-Aulaye
Agenda 21 : développement durable, la commune labellisée
Elections municipales 2014
Déchets verts et encombrants
Jumelage Saint-Aulaye - San Esteban Del Valle
Modernisation et enfouissement
des lignes électriques et téléphoniques
Assainissement collectif
Dordogne habitat
Vrai ou Faux
Saint-Aulaye, étude historique du bourg

10

OPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

Le Point Jeunes : 2014 le nouveau bâtiment
Tourisme :
fin de la saison 2013 et préparation de la saison 2014
Rentrée scolaire 2013 :
studieuse et préparation de la rentrée 2014
Maison de Santé pluridisciplinaire
SPANC : la Communauté de Communes se mobilise pour
l'entretien des installations d'assainissement non collectif

13

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 17 mai 2013
Conseil Municipal du 27 juin 2013
Conseil Municipal du 6 septembre 2013
Conseil Municipal du 27 septembre 2013
Conseil Municipal du 25 octobre 2013

18

QUOI DE NEUF EN VILLE ?

Association des Bastides du Périgord
Bonne saison au camping et au complexe aquatique
De nouveaux services : Benoit LESAGE et Brigitte BECKER
Ateliers Bébés Lecteurs à la bibliothèque municipale
Le mois du film documentaire : « Après l'hiver le printemps »

20

VU DANS LA PRESSE

Le Maire va plaider à Paris
Les bovins rois à La Latière
Salon International du Pastel en Périgord
Les couples solides fêtés

22

RETROSPECTIVE

14 juillet : Une foule attendait le cortège du défilé
Marché médiéval : La Compagnie « Au Fil du Vent »
Musiques Epicées : Tromboranga et Conga Libre
Musiques Epicées : Le public venu nombreux !
Spectacle brésilien au marché nocturne
Décaplage pour les enfants

23

LE CARNET

Agenda : Les rendez-vous de l'hiver
Etat civil (jusqu'au 25 octobre 2013)

■ Le point sur la circulation routière à Saint-Aulaye

La circulation routière et notamment celle des poids lourds est devenue une préoccupation et un enjeu majeur pour la Municipalité et la population.

Rappel du contexte

En 2008, la rue du Dr Lacroix était en très mauvais état et les trottoirs, étroits, étaient très abîmés. Les voitures stationnaient tout le long de la rue et des files d'attente se formaient au niveau de la Place Pasteur et de la station-service (aujourd'hui Place Brémont). Les camions traversaient le bourg dans les deux sens ce qui rendait le déplacement des piétons dangereux, provoquait de nombreuses nuisances et entraînait la désertification de la rue principale. Comme nous nous y étions engagés, nous nous sommes attaqués au problème, vital pour notre commune, **avec un double objectif : éloigner les poids lourds de la rue principale et réaménager le centre bourg.**

Aucune demande de contournement n'avait été faite jusqu'alors.

Fallait-il donc attendre 10 ans ou 15 ans (durée moyenne) pour la réalisation d'un hypothétique contournement et laisser la traversée du bourg se détériorer davantage, et les magasins fermer les uns après les autres ?

Ou bien devons-nous procéder à l'aménagement du bourg, à la réfection de la rue principale et en même temps demander officiellement la réalisation d'un contournement ?

Nous avons choisi la deuxième solution en prenant en compte une possible circulation des poids lourds dans la rue principale si le contournement ne pouvait être réalisé et en tenant compte des données locales :

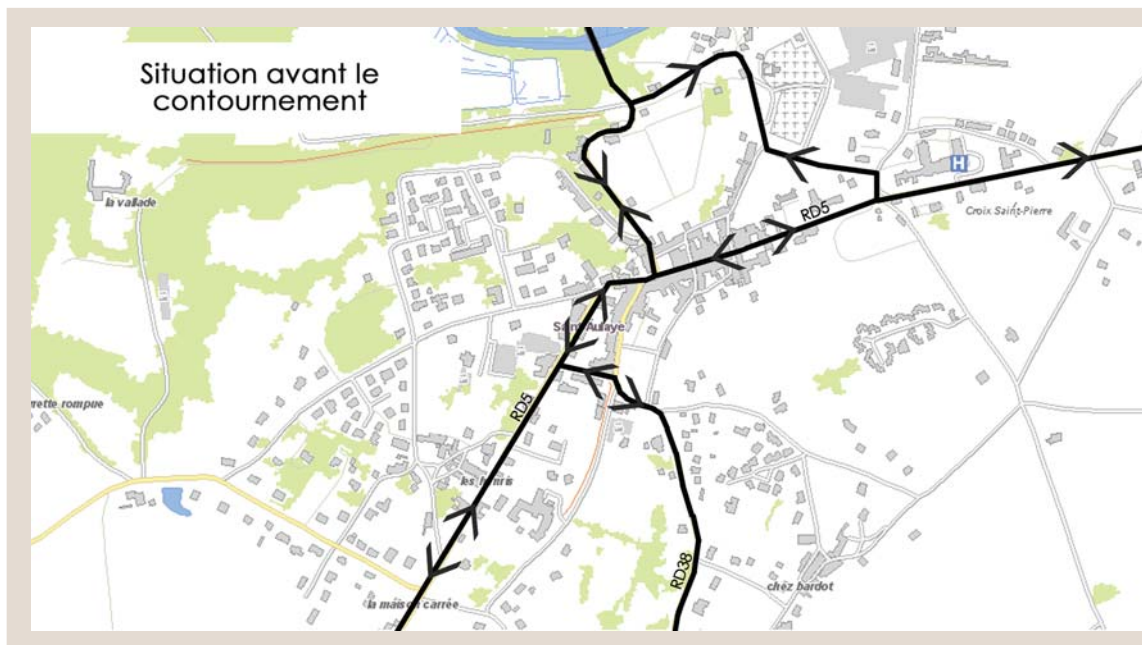
- largeur de la rue 7 m au point le plus étroit
- sécurité des piétons avec un trottoir d'au moins 1,40 mètre de large (normes imposées)
- emplacement des commerces
- réfection de tous les réseaux
- chicanes volontaires pour ralentir le trafic au lieu d'un trottoir large d'un côté et un « boulevard » pour les automobiles de l'autre côté.
- création de stationnement supplémentaire : 30 places place Brémont et une vingtaine dans les rues avoisinant la place Pasteur (rue du Général De Gaulle et rue des Faux Christs), soit une cinquantaine de places.

Après la période incontournable des différentes études pour la réalisation et la demande indispensable de subventions, la première tranche des travaux a pu être réalisée : rue du Dr Lacroix (depuis l'entrée en arrivant de Ribérac jusqu'à la place Pasteur), place Brémont, place Pasteur. La deuxième tranche de travaux, depuis la place Pasteur jusqu'à Chez Marjoux vient d'être entamée avec

l'enfouissement des réseaux. **Elle va permettre de réaménager et de sécuriser la route et ses abords (voies piétonnes) jusqu'après le centre commercial.**

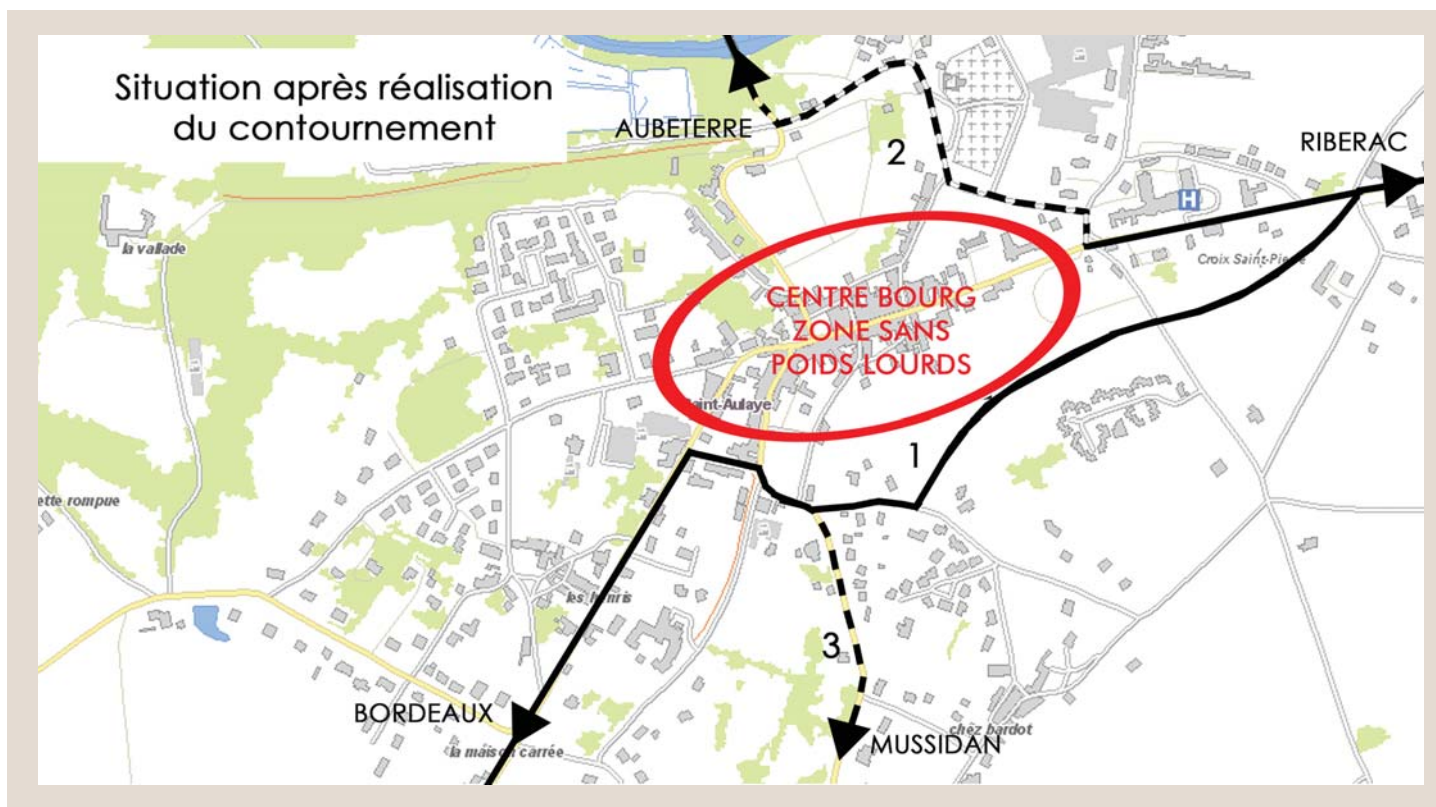
Le contournement

Nous avons en même temps sollicité le Conseil Général de la Dordogne pour que celui-ci étudie la possibilité de réaliser techniquement et financièrement le contournement de Saint-Aulaye, puisque la RD5, comme son nom l'indique, est une route départementale. **L'action des élus locaux et départementaux, et l'expérience des services départementaux ont fait que l'étude du projet a pu être retenue et financée dans des délais extrêmement courts.**



Nous avons communiqué sur ce projet dans les différents bulletins municipaux et une réunion publique a été organisée en liaison avec les services du Conseil Général. Lors de cette réunion, il a été demandé d'étudier d'autres possibilités pour le tracé du contournement. Les services du Conseil Général ont donc réalisé des études sur d'autres tracés et leurs conclusions vous ont été précisées dans le dernier bulletin municipal (juin 2013).

Une enquête d'utilité publique aura lieu **du 9 décembre 2013 au 17 janvier 2014** à la mairie de Saint-Aulaye et chacun pourra s'exprimer. Mais avant tout, il faut bien connaître les avantages et les inconvénients des solutions possibles. Il n'y a en réalité que 2 possibilités, car le Conseil Général ne financera pas un contournement plus long, car trop coûteux. Par ailleurs, éviter complètement le bourg pourrait être néfaste pour la commune comme l'atteste l'exemple de Mareuil. Donc soit l'enquête publique valide le tracé I du contournement, soit le projet est refusé et les camions retraversent le centre bourg.



1 : le contournement est validé :

Avantages : Plus aucun camion dans le centre bourg (sauf livraison). Avenue du Général de Gaulle (de la place Pasteur au carrefour de la plage), rue du Dr Lacroix (de la place des Remparts au Cinéma). La traversée du bourg sera sécurisée et la vitesse réduite grâce aux giratoires d'entrée (caserne des pompiers).

Inconvénients : Passage devant l'Ecole Elémentaire. Mais les nuisances dues au bruit ont été supprimées avec la réfection de la route par le Conseil Général et avec la pose de double vitrage dans les classes par la Communauté de Communes. L'entrée sera modifiée et s'effectuera par la rue du Collège pour une meilleure sécurité des usagers. Un parking sera aménagé. Enfin, la chaussée sera déportée pour s'éloigner du bâtiment scolaire.

Le préjudice subi par les commerçants concernés (avenue de la Libération) sera examiné avec bienveillance pour qu'ils ne soient pas lésés.

Nuisance pour les riverains ; 5 seulement sont directement concernés puisque le tracé emprunte une zone non urbanisée sur les 2/3 du parcours. Certes, une nouvelle voie modifie le paysage, crée un changement

et bouscule les habitudes. Voir des camions passer n'est pas agréable. Mais l'expérience et le savoir-faire de la Direction Départementale des Routes qui réalise à longueur d'année des aménagements routiers, des déviations et des contournements réduisent considérablement la gêne et l'impact sur l'environnement proche. L'exemple de l'école nous le prouve. Enfin, la circulation intense des poids lourds nécessite une réponse adaptée à la situation, **sachant que l'intérêt général doit toujours l'emporter sur l'intérêt particulier.**

2 : le contournement est refusé :

Avantages : Aucun.

Inconvénients : Les camions traverseront le bourg dans le sens Est-Ouest (rue du Dr Lacroix) et dans le sens Nord-Sud (avenue du Général de Gaulle, route de Mussidan). La circulation serait alors alternée dans la rue principale créant, comme auparavant, de grosses difficultés de circulation, de stationnement et générant de l'insécurité pour les piétons et des nuisances pour les nombreux riverains.

Autoriser la circulation des poids lourds dans la rue principale signifierait à coup sûr la mort programmée du centre bourg qui, vidé des poids lourds, a retrouvé un certain dynamisme.

La Municipalité est en contact permanent avec les services de la Préfecture, de la Direction Départementale des Routes, ainsi qu'avec la Gendarmerie, pour gérer au mieux le trafic routier.

Des mesures ont déjà été prises :

- Réfection de l'Avenue de la Libération (devenue Route Départementale pendant l'été) par les services du Conseil Général.
- Correction du virage de l'église
- Mise en place d'un cinémomètre (radar indiquant la vitesse des véhicules)
- Présence de la Gendarmerie Nationale pour plus de contrôles dans le bourg et ses abords
- Envoi de courriers au Préfet de la Dordogne (voir ci-joint) et aux transports « Peyrou »

■ Le point sur la circulation routière à Saint-Aulaye (suite)

Lettre de Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil général.

Déviations de Saint-Aulaye

Le Conseil Général s'attache depuis vingt ans à renforcer l'attractivité de la Dordogne. A ce titre, un effort significatif a été fait et se poursuit afin de moderniser le réseau routier départemental. Cette action volontariste se traduit, entre autres choses, par la réalisation des contournements des bourgs les plus importants situés le long du réseau structurant de notre département.

Le projet de déviation de Saint Aulaye s'inscrit dans cet objectif. Elle permettra de sécuriser la traverse du bourg. La route départementale n° 5 supporte en effet aujourd'hui un trafic de l'ordre de 4000 véhicules par jour (dont 10,7% de poids lourds). Parallèlement à la requalification du bourg, ce projet est de nature à préserver la vocation commerçante du centre, à renforcer la mixité des usages (piétons, deux roues, véhicules légers) et à améliorer le cadre de vie des habitants de Saint Aulaye.

Parmi les différents tracés étudiés, la première variante, d'une longueur de 1000 mètres dont 750 mètres en site propre, est la mieux à même de répondre à ces différents impératifs, pour un coût prévisionnel de l'ordre de 4,5M€.

La prochaine étape – l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (D.U.P) – interviendra avant la fin de l'année. Ce dossier, auquel le Conseil général reste particulièrement attaché, continue donc de suivre son cours.

Bernard CAZEAU



■ Agenda 21 : développement durable, la commune labellisée

En 2011, la commune s'est engagée dans une démarche Agenda 21 avec l'association « Notre village terre d'avenir ». Cette démarche vise à mettre en place un plan local d'actions qui traite des enjeux locaux et prioritaires du développement durable. Elle vise également à promouvoir et maintenir une qualité de vie au sein des collectivités engagées. Le label est attribué pour 3 ans par un jury composé d'élus (Associations des Maires de France, Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la forêt, Assemblée nationale, ...) et de représentants institutionnels (ADEME, Comité 21, ...) et privés.

Le jury s'est réuni le 22 octobre à Paris et 14 collectivités ont obtenu, au niveau national, le label. Cette distinction est la récompense d'un long travail mené par l'équipe municipale et le Comité de Pilotage qui ont retenu au total 49 fiches actions (voir ci-joint).

Le Maire et le Conseil Municipal remercient les membres du Comité de Pilotage pour leur contribution passée et à venir pour mettre en place les actions programmées. La remise du label aura lieu à Paris courant décembre.

■ Elections municipales 2014

Les élections municipales sont programmées le dimanche 23 mars 2014 pour le premier tour, et le dimanche 30 mars 2014 pour le deuxième tour (si nécessaire).

Des modifications du mode électoral sont à noter pour ces élections 2014. Dans le nouveau dispositif, les candidatures isolées, les listes incomplètes et le panachage ne seront plus autorisés pour les communes de plus de 1000 habitants, donc pour notre commune. En même temps que l'élection des conseillers municipaux, nous élirons les représentants de la Communauté de Commune. Auparavant ils étaient désignés par le conseil municipal.

La répartition des sièges au conseil municipal et au conseil communautaire se fait selon le mode de calcul de la proportionnelle avec prime majoritaire. **Sur le même bulletin de vote figurent deux listes : l'une pour l'élection des conseillers municipaux, l'autre pour l'élection des conseillers communautaires. Les bulletins comprenant des ratures, des suppressions ou des ajouts de noms seront comptés**



comme nuls.

Les personnes qui auront 18 ans au 28 février 2014, les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne et les personnes nouvellement domiciliées sur la commune, peuvent se faire inscrire sur les listes électorales de la commune **avant le 31 décembre 2013.**

■ Déchets verts et encombrants

Les services municipaux peuvent se charger de récupérer les encombrants et déchets verts auprès des personnes qui ne peuvent l'assumer seules.

■ Jumelage Saint-Aulaye - San Esteban Del Valle

La municipalité de Saint-Aulaye travaille au jumelage entre notre cité et le village espagnol.

SAN ESTEBAN DEL VALLE est situé à 100 km environ à l'ouest de Madrid, dans la province d'AVILA (CASTILLA Y LEON). C'est un très beau village de moyenne montagne, qui compte 900 habitants, niché sur le flanc de la Sierra de Gredos, dans la vallée du Tietar, au milieu des oliviers, des figuiers et des châtaigniers. Ils produisent d'ailleurs une huile d'olive d'excellente qualité.

Pourquoi San Esteban ?

Il se trouve que c'est le village natal d'un ami bordelais, José Ruiz, qui est également ami avec le maire récemment élu, Jesus Gonzales Menendes, directeur d'école en retraite...

Quels sont les objectifs du jumelage ?

Les objectifs sont multiples: découverte d'une région et d'une culture différentes, organisation de rencontres et d'échanges entre les habitants, dans les domaines scolaires, culturels, associatifs, sportifs, touristiques et autres, sans oublier la promotion des produits artisanaux et agro-alimentaires locaux.

Une délégation de 7 personnes de San Esteban del Valle est venue début octobre à Saint-Aulaye. Ce fut une rencontre très chaleureuse, sympathique et conviviale. Leur séjour, qui a été totalement pris en charge par les membres du conseil municipal, leur a permis de découvrir la région de St-Aulaye et Bordeaux.

Un groupe d'élèves du collège et du lycée d'Arenas de San



Pedro où sont scolarisés les élèves de San Esteban projette de venir en avril ou en mai à St-Aulaye. Les échanges scolaires (Ecole Élémentaire, Collège) sont donc à envisager et un séjour à San Esteban ouvert à tous les Eulaliens est à mettre en place. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des actions en cours.

Pour plus d'informations, allez sur le site :

www.sanestebandelvalle.es

Yannick Lagrenaudie

■ Modernisation et enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Centre bourg - 2^{ème} tranche de travaux : 465 000 € d'investissement

Yannick Lagrenaudie, maire, entourés des adjoints Jacky Jaulin et Francis Guérin, se sont retrouvés pour la réunion de chantier hebdomadaire concernant l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Ils étaient entourés de Dominique Caillou, Vice-président du Syndicat Départemental des Energies, de Nicolas Vialatte chargé de secteur du SDE 24, du contrôleur Camille Dubois, de Guillaume Mazouaud, maître d'œuvre et de Loïc Netelembos de l'Unité d'Aménagement du Conseil Général.

Le montant de l'opération est de 465 000 € TTC dont 329 000 € pour le réseau électrique basse tension, financé par le SDE 24, 115 000 € pour l'éclairage public, financés par moitié par le SDE 24 et par la commune, et 21 000 € pour le réseau de télécommunication financés par la commune. Ces travaux confiés à l'entreprise

Canaelec, vont permettre l'enfouissement de plus de 1 000 m de réseau électrique, l'enlèvement de 40 poteaux béton représentant 1 400 m de câbles aériens, la pose de 33 candélabres le long de la RD5 (rue Ladouch) en vue de la réalisation de l'aménagement de la voirie ainsi que la création d'un rond-point et de 2 lanternes sur la façade de l'école élémentaire afin d'améliorer l'éclairage de l'Avenue de la Libération.



Enfouissement des lignes rue du Dr Ladouch.

Hameaux Le Mas – Le Cluzeau : 161 000 € de travaux

Le montant de l'opération est de 161 000 € TTC dont 130 000 € pour le réseau électrique basse tension, financés par le Syndicat Départemental des Energies, 14 000 € pour l'éclairage public financés par moitié par le SDE et par la commune et 17 000 € pour le réseau de télécommunication financés par la commune. Ces travaux, confiés à l'entreprise AEL vont permettre la création de 2 postes de transformation au « Mas » et au « Cluzeau », dont un sera financé par ERDF. 600 m de réseaux électrique et téléphonique seront enterrés, 10 candélabres d'éclairage public seront implantés, 18 poteaux béton et 750 m de fils nus seront déposés et enlevés.

Les Granges :

Un renforcement du réseau électrique, un renouvellement de l'éclairage public, et un enfouissement des lignes France Telecom sont envisagés par le SDE 24 et la commune. Coût de l'opération : 25 000 € environ.

Les mêmes travaux sont également envisagés à La Livardie pour un coût moindre : 7 000 €.

■ Assainissement collectif

Les phases d'étude sont terminées, le montant des opérations est financé et nous entrons dans la réalisation des travaux. **Ces travaux pour un montant total avoisinant 1 500 000 € étaient indispensables, obligatoires et attendus.** Indispensables car la station d'épuration et de traitement par la lagune était à saturation. Obligatoires car la Police de l'Eau veille au bon état sanitaire de l'environnement et à la conformité des stations de traitement. Attendus car un certain nombre d'habitants sont en attente d'être raccordés. Les travaux se décomposent en 3 parties : réfection des canalisations abîmées (rue du Dr Ladouch, VC 206, VC 205, Chenevières), extension du réseau (Route de Chenaud, la Balganie (pour partie), le bas de Chez Marjoux) et création d'un nouveau bassin avec filtre à roseaux, auxquels il faut rajouter le curage de la lagune réalisé en octobre. Nous remercions à cette occasion les agriculteurs qui ont mis leur champ à disposition pour l'épandage ce qui a permis le bon déroulement de l'opération : M. Fradon, M.



Le curage des lagunes.

Nadaud, M. Eynard. Les travaux débuteront en janvier/février par la rue du Dr Ladouch.

■ Dordogne habitat



Lotissement des Chenevières.

La construction de 8 logements (4 T3 et 4 T4) par Dordogne Habitat (ex HLM) a commencé en octobre aux Chenevières.

■ Vrai ou Faux

Stationnement : « il y a plus de places de stationnement actuellement qu'avant les travaux » - VRAI

Il y a en effet 7 places de stationnement en moins Place Pasteur, mais 15 places ont été créées rue des Faux Christs, rue du Général De Gaulle auxquelles il faut rajouter les 30 places de la place Brémont.

La Latière : « le bilan financier des 2 foires de La Latière est généralement positif » - VRAI

Impôts : « Les impôts locaux ont baissé » - VRAI
Nous avons baissé de 6% les taux d'imposition en 2009 et ils n'ont pas été réévalués depuis.

■ Saint-Aulaye, étude historique du bourg

Article de Magalie Gary, tiré du Bilan scientifique 2011

Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine, Service Régional de L'Archéologie.

« C'est à l'initiative de la commune, situé au nord du département de la Dordogne et limitrophe de la Charente, que cette recherche historique et archéologique sur le bourg, qui s'inscrit dans un projet de réaménagement et de mise en valeur des espaces publics, a vu le jour. Le cahier des charges scientifiques a été établi par Service Régional de l'Archéologie.

Pour comprendre sa morphogénèse, cette étude tente de se placer dans la lignée des travaux de géographie historique et s'inspirer des cartes et notices explicatives et interprétatives des Atlas historiques des villes de France, publiées par le CNRS et initié par l'école bordelaise de Charles Higounet et Jean-Bernard Marquette.

Dans un premier temps, une enquête en archives a été menée (Michel Philippe) en privilégiant la consultation des documents iconographiques et cartographiques. Ces derniers étant faiblement représentés, l'intérêt principal du dépouillement a été suscité par la découverte d'un texte de la fin du Moyen Age dont l'avantage est de renseigner sur la physionomie du bourg au milieu du XVI^e siècle (Reconnaitances de la terre de Saint-Aulaye, 1541-1549, Archives Nationales : Q1 174 Dordogne).

En parallèle, l'ensemble du bâti actuellement en élévation, datant au plus tard du début XIX^e siècle, a été inventorié. Cette opération sur le terrain a concerné autant les éléments visibles en façade que l'intérieur des bâtiments. La visite de

nombreuses caves creusées dans le calcaire, probablement dès le Moyen-Age a ainsi révélé une des spécificités de Saint-Aulaye.

Enfin, la réalisation d'une cartographie historique du bourg a découlé des observations directes du terrain et des données historiques. Les renseignements compilés ont pu être transformés sous la forme cartographique dans un système d'information géographique (SIG). De l'interprétation et du commentaire d'une trentaine de cartes dépend la notice historique et archéologique présentée selon l'évolution chronologique du bourg.

Malgré d'importants bouleversements depuis la fin du XVIII^e siècle, quelques traces du bourg médiéval sont encore visibles, notamment le parcellaire mis en place au XIII^e siècle et développé autour de la place centrale. A ce titre, le terrier du XVI^e siècle semble renvoyer une image assez fidèle de l'état médiéval de Saint-Aulaye avant les importantes modifications modernes de la fin du XVIII^e siècle, la plus importante étant le percement d'un grand axe de circulation est-ouest entraînant le réaligement de toutes les façades sur rue et effaçant les éventuels indices d'une occupation antérieure. Les éléments médiévaux en place dans le bâti actuel sont donc sporadiques et représentés par quelques baies, cheminées ou éléments isolés jamais antérieur au Bas Moyen Age.»

En dernière page figure la carte du Terrier de 1549.

■ Le Point Jeunes : 2014 le nouveau bâtiment

Les animateurs et animatrices accueillent et accompagnent les adolescents âgés de 12 à 17 ans, dans la salle de l'horloge au dessus de l'office du tourisme. Cet accueil n'est que provisoire puisque les travaux de construction d'un nouveau bâtiment commenceront avant la fin de l'année, sur l'emplacement du terrain de l'ancienne gendarmerie. Celui-ci sera exclusivement dédié aux ados.

L'accueil des adolescents a pour but de leur apporter des valeurs de partage, de respect, de tolérance il doit aussi favoriser la mise en œuvre de leurs projets, leurs envies et leurs attentes. La salle est organisée pour

aider chacun à trouver sa place. Une table de ping-pong, un billard, un accès internet et divers jeux sont à leur disposition ainsi que de nombreuses infrastructures (gymnase, terrain de tennis, mini golf, dojo ...).

Par ailleurs, un programme d'activités comprenant des sorties ludiques (paintball, accrobranche, spéléo, ...), des séjours (voile, ski, parc de loisirs...) et des activités sportives, artistiques et culturelles, est mis en place en tentant de répondre au mieux aux souhaits des adolescents.

Un apprentissage à la citoyenneté est apporté par diverses actions comme par exemple : les chantiers jeunes, les représentants jeunes qui ont pour mission d'intervenir dans les décisions du point jeunes, de la commission scolaire et aussi pour cette année dans « la programmation des films du cinéma municipal ».

Le Point Accueil Jeunes n'est pas un centre aéré mais bien une structure où les ados ont une place importante à prendre pour faire vivre selon leurs envies un lieu qui leur est destiné.

Il n'est pas réservé qu'aux adolescents de Saint-Aulaye puisque c'est une infrastructure de la Communauté de Communes.

L'adhésion annuelle est de 10 € pour les résidents de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye et de 15 € pour les personnes hors CDC. Les tarifs des sorties et séjours sont modulés en fonction des revenus des familles mais sont compris entre 3 et 5 € pour des sorties à la journée et 18 € tout compris, par jour, pour les séjours.

La volonté de la CDC et de l'équipe d'animation est de permettre à tous les ados de profiter des actions du Point Accueil Jeunes.

Renseignements et contacts :
05.53.91.86.37 ou 06.76.48.36.69



Voyage en Espagne (2012).

■ Tourisme : fin de la saison 2013 et préparation de la saison 2014

La saison touristique 2013 s'achève. Les Offices de Tourisme du Pays de Saint-Aulaye ont organisé plusieurs manifestations durant la saison estivale. En juin, une randonnée pédestre de Bonnes à Echourgnac a rassemblé 75 personnes sur le chemin de St-Jacques de Compostelle. En juillet/août les visites commentées de la bastide ont attiré plus de 170 curieux et la balade gourmande à Saint-Antoine-Cumond 122 personnes. Le marché médiéval à Saint-Aulaye a également séduit les touristes, il sera reconduit l'année prochaine. Enfin, les concerts de Saint-Privat-des-Prés, La Roche Chalais et Parcou, proposaient des groupes de musique française allant des années 60 à la musique rock d'aujourd'hui. D'autre part, l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Aulaye travaille actuellement sur l'édition de deux

guides. Le premier regroupera les territoires du Périgord Vert à travers différentes rubriques, telles que le patrimoine, la gastronomie, les activités à faire en famille, ... Le but de ce guide étant d'améliorer la lisibilité de l'offre touristique sur notre territoire. En parallèle, un site internet sera créé.

L'association « Initiative en Val de Dronne » qui gère, entre autres, le guide des hébergements sera dissoute fin 2013. Les Offices de Tourisme de la Communauté de Communes du Ribéracois et du Pays de Saint-Aulaye se sont associés pour travailler ensemble sur l'élaboration du guide des hébergements 2014 qui paraîtra courant janvier. Ce guide sera tiré à 4000 exemplaires et distribué dans les structures touristiques de notre territoire.

■ Rentrée scolaire 2013 studieuse et préparation de la rentrée 2014



De nombreux enfants étaient visiblement heureux et réjouis de reprendre le chemin de l'école. Ils n'étaient pas les seuls, puisque enseignants et élus semblaient également satisfaits de cette rentrée qui s'est passée dans d'excellentes conditions.

Les enseignants des cinq écoles publiques du territoire communautaire étaient ainsi satisfaits des travaux et acquisitions engagés par la Communauté de Communes pour un montant de près de 100 000 € TTC. L'équipe enseignante de l'école élémentaire de Saint Aulaye était particulièrement satisfaite des travaux réalisés durant l'année puisque le problème des nuisances sonores subies par cet établissement a été résolu grâce à la réfection du bitume de la chaussée (assurée par le Conseil Général), et à la pose par la Communauté de Communes de nouvelles fenêtres avec isolation phonique.

Quant aux élus, ils étaient satisfaits du maintien des effectifs puisque 500 élèves étaient inscrits en septembre dans les écoles publiques de la Communauté de Communes (511 élèves en 2012/2013). Les parents ont pu faire connaissance de quelques nouveautés telles que la mise en place à titre expérimental d'un permis à point au sein du restaurant scolaire élémentaire de Saint Aulaye ou le transfert de la compétence « Garderies » à la Communauté de Communes.

La rentrée 2013 s'est également avérée studieuse puisque les enseignants, élus, représentants des parents d'élèves et du personnel ont poursuivi leur travail sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, pilotée par Y. Lagrenaudie, vice-président en charge des Affaires Scolaires, qui interviendra en septembre 2014. Rappel du contenu de la réforme :

- Etalement des 24 heures hebdomadaires sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ou le samedi matin
- Journée de classe : 5h30 maximum
- Demi-journée de classe : 3h30 maximum
- Pause méridienne : 1h30 minimum
- Mise en place d'activités péri-éducatives à l'issue des cours

Les enseignants des différentes écoles ont déjà défini des nouveaux horaires qui seront mis en place en septembre

2014. Pour les écoles de Saint Aulaye, les horaires des cours devraient être les suivants :

- **Ecole élémentaire de Saint-Aulaye :**

lundi/mardi/jeudi/vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 15h15, le mercredi de 8h30 à 11h30, et des activités pédagogiques complémentaires (APC) assurées par les enseignants le lundi de 15h30 à 16h30

- **Ecole maternelle de Saint-Aulaye :**

lundi/mardi/jeudi/vendredi de 8h30 à 11 h 30 et de 13h20 à 15h35, le mercredi de 8h30 à 11h30, et des APC assurées par les enseignants le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h.

A l'issue des cours qui se termineront l'après-midi (sauf le mercredi), la Communauté de Communes organisera jusqu'à 16h30 des activités péri-éducatives gratuites et non obligatoires pour les enfants.

Les expériences des Collectivités ayant appliqué la réforme dès septembre 2013, démontrent que cette réforme ne peut réussir que si ses modalités de mise en œuvre ont fait l'objet d'une véritable concertation associant représentant des enseignants, des élus, des parents d'élèves et des agents territoriaux. C'est dans cet esprit que la Communauté de Communes a créé un Comité de Pilotage d'une vingtaine de représentants qui ont travaillé à l'élaboration d'un questionnaire visant notamment à connaître les attentes des familles.

Lors de sa réunion du 10 octobre 2013, le Comité de Pilotage a pris connaissance des résultats de ce questionnaire qui donne d'ores et déjà plusieurs indications quant aux modalités de mise en œuvre de la réforme. Les difficultés sont nombreuses pour des Collectivités qui, comme la Communauté de Communes, sont situées en milieu rural : la mobilisation des moyens humains, le manque d'infrastructures et le coût financier de la réforme sont autant de contraintes qui pèsent sur l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial de qualité. Toutefois, l'enjeu est de taille puisque le bien être de l'enfant doit se situer au cœur de la réforme. Conscients de cet enjeu, soyez assurés que les élus et membres du Comité de Pilotage mettront tout en œuvre pour répondre à cet enjeu fondamental.



L'emplacement de la future Maison de Santé.

■ Maison de Santé pluridisciplinaire

L'amélioration des services à la population demeure une préoccupation constante pour les élus de la Communauté de Communes. Deux projets majeurs consacrés à cette préoccupation viennent d'aboutir.

Le premier des projets porte sur la construction d'un Pôle Pluridisciplinaire de Santé dont les travaux ont commencé cet été. Le bâtiment devrait être livré en avril 2013. D'une surface de 349, 55 m², le bâtiment est construit sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée abritera les cabinets de soins (3 cabinets de médecin, un cabinet d'infirmerie, et un cabinet de kinésithérapie). Afin de permettre l'accueil de spécialistes, certains cabinets seront partagés suivant une organisation dans le temps. L'étage (non accessible au

public) accueillera un logement prévu pour un médecin ainsi que le local d'archives. Aux cabinets de soins seront adjoints des locaux de service mutualisé tels que : les salles d'attente, l'accueil, le secrétariat, le logement de garde, les archives, une salle de rangement, des sanitaires, des locaux techniques et une tisanerie pour le personnel soignant. Quinze places de stationnement seront aménagées. Aujourd'hui plusieurs praticiens se sont engagés à s'installer dans la future Maison de Santé. Ils devraient y être rejoints par plusieurs spécialistes (neuropsychiatre, dermatologue).

Le second des projets porte sur la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les adolescents fréquentant le Point Accueil Jeunes.

■ SPANC : la Communauté de Communes se mobilise pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif

Dans le cadre de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye vient d'adopter deux nouvelles mesures visant à encourager les propriétaires à entretenir leurs installations d'assainissement non autonome.

La première de ces mesures porte sur la création d'un service communautaire de vidange. La mise en place de ce service devrait permettre aux usagers de bénéficier de tarifs attractifs pouvant aller jusqu'à 50 % d'économie. Il est précisé que le service Communautaire de vidange restera facultatif pour les usagers : l'utilisateur restera libre de recourir à un service/prestataire autre que celui choisi par la Communauté de Communes (le prestataire choisi par l'utilisateur devra cependant être agréé par les services de

la Préfecture). La Communauté de Communes va engager une procédure de marché public afin de désigner l'entreprise à laquelle elle confiera son service de vidange. Ce service pourrait être opérationnel avant la fin de l'année.

La seconde de ces mesures porte sur la mise en place d'une aide individuelle versée auprès des propriétaires ayant procédé à la vidange de leur installation d'assainissement autonome. D'un montant de 60 € par vidange réalisée pour chaque installation tous les six ans, cette aide est subordonnée à la transmission de la copie de la facture acquittée et de l'agrément préfectoral du vidangeur ayant assuré la prestation. Cette aide sera également accordée aux usagers qui ne feront pas appel au service communautaire de vidange.

■ Compte rendu du 17 mai 2013

Extension du réseau d'assainissement - Maîtrise d'œuvre

Trois cabinets ont été consultés : SAFEGE, SOCAMA et HYDRAULIQUE Environnement.

Le Cabinet SAFEGE, mieux-disant, a été retenu pour un montant de 28 952 € HT.

Dons

Le Conseil prend acte d'un don de 300 € pour récolte de foin, et divers dons pour prêt de tables et chaises, d'un montant de 47, 50 €.

Travaux- local auto-école

Afin de rénover la façade du local auto-école, les entreprises LEGROS et LANDRODIE ont été consultées.

L'entreprise LANDRODIE, mieux-disante, a été retenue pour un montant de 498,40 € TTC.

Travaux- Hôtel-Restaurant du Champ de Foire

Suite à la décision de rénover la façade de l'hôtel-restaurant du Champ de Foire, les entreprises LEGROS et LANDRODIE ont été consultées.

L'entreprise LANDRODIE, mieux-disante, a été retenue pour un montant de 1 113,14 € TTC.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes :

Le Conseil Communautaire a décidé de proposer aux Conseils Municipaux d'adopter une double modification des statuts de la Communauté de Communes qui vise à la doter de deux nouvelles compétences :

- Entretien (vidange) des installations d'assainissement non collectif

- Garderies scolaires

Le Conseil Municipal approuve ces deux modifications statutaires.

Convention-Lecture d'histoires

Mme Bonne Bénédicte propose à titre gracieux, de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires parmi les enfants accueillis en garderie municipale, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte, à raison de deux heures, une semaine sur deux, du 23 mai au 4 juillet 2013. Le Conseil donne son accord.

Acquisition d'une débroussailluse

Les entreprises SAGOT BERNAGAUT et INCHAUSPE ont été sollicitées pour une offre de prix. C'est la SARL INCHAUSPE, mieux-disante, qui a été retenue avec un montant de 1000 € HT.

■ Compte rendu du 27 juin 2013

Nombre et répartition des délégués au sein du Conseil Communautaire après les élections municipales prévues en mars 2014

Considérant la circulaire préfectorale en date du 31 mai 2013 relative à la composition du conseil communautaire des communautés de communes existantes, hors celles fusionnées au 1er janvier 2014, le Conseil donne son accord à la définition du nombre et à la répartition des délégués au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, ci-dessous :

Commune	Population municipale 2013	Répartition	Commune	Population municipale 2013	Répartition
La Roche Chalais	2873	11	St Vincent Jalmoutiers	251	1
Saint-Aulaye	1360	5	Puymangou	94	1
St-Privat des près	579	2	Servanches	80	1
St Antoine Cumond	390	1	Total des sièges :		25*
Parcoult	375	1	* Nombre de sièges attribués par le tableau (L 5211-6-I III du CGCT) : 22 Nombre de sièges attribués aux communes ne disposant pas d'au minimum un siège à l'issue de la répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne (L 5211-6-I IV 2° du CGCT) : 3		
Chenaud	319	1			
Festalemps	254	1			

Etude géotechnique : réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées

Le Conseil, considérant la nécessité de réaliser une étude géotechnique afin de réduire les conséquences des risques géologiques lors du renouvellement du réseau dans les secteurs suivants :

- Renouvellement du réseau existant rue du Dr Ladouch sur 231 ml
- Renouvellement du réseau existant au niveau de la VC n°206 sur 193 ml
- Renouvellement du réseau existant au niveau de la VC n°205 sur 215 ml
- Renouvellement et extension du réseau existant sur 740 ml, lotissement « Les Chenevières » a lancé une

consultation des Cabinets ETI GROUP, ALIOS et JOSENSI ;

Le Cabinet mieux-disant, ETI GROUP est retenu pour un montant de 2 730 € HT

Etude géotechnique : extension et réhabilitation de la station de traitement des eaux usées

Le Conseil, considérant la nécessité de réaliser une étude géotechnique afin de réduire les conséquences des risques géologiques lors de l'extension et réhabilitation de la station de traitement des eaux usées et après consultation des Cabinets ETI GROUP, ALIOS et JOSENSI, retient le Cabinet mieux-disant, ETI GROUP pour un montant de 2 390 € HT.



■ Compte rendu du 27 juin 2013 (suite)

Augmentation du temps de travail

Augmentation de 4,5 heures par semaine du temps de travail de Mme ROUZEAU Valérie qui effectuera le ménage à la bibliothèque outre son travail habituel. Il est porté de 2,5 heures à 7 heures par semaine à compter du 1er septembre 2013.

La décision interviendra après l'avis du Comité Technique Paritaire.

Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Dronne pour l'exercice 2012

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, M. le Maire présente pour l'exercice 2012, le rapport annuel d'activité adopté par le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Dronne.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, M. le Maire présente pour l'exercice 2012, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Projet de contournement du bourg de Saint-Aulaye

M. le Maire fait part de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général retraçant les étapes de la concertation relative au projet de contournement de Saint-Aulaye.

Sur les 5 variantes étudiées, le choix de la variante 1 a été confirmé par les services du Département et les dossiers d'enquête publique ont été constitués sur la base de cette variante.

Le Conseil Municipal, confirme le choix de la variante n°1 pour le contournement de Saint-Aulaye.

Centrale hydro-électrique

Une offre d'achat de la Centrale a été reçue en Mairie. Après avoir analysé l'offre, le Conseil Municipal considère que c'est un patrimoine industriel important pour la Commune, d'autant que la fourniture d'électricité provient d'une énergie douce et renouvelable. La proposition d'achat a donc été rejetée à l'unanimité.

Ateliers de Jardinage (Restos du Cœur)

M. le Maire expose au Conseil que dans le cadre du réseau des « Restos du Cœur », l'Association Départementale des « Restos du Cœur » de Dordogne s'engage dans une démarche d'ouverture sur l'environnement extérieur en mettant l'accent sur la culture maraîchère. Elle souhaite mettre en place des Ateliers de jardinage visant à répondre à trois objectifs :

Favoriser les échanges autour du jardinage
Permettre aux personnes bénéficiaires et bénévoles des « restos » d'être en relation avec eux.
Valoriser la diversité culturelle, la mixité sociale et la solidarité.

Elle demande à la Commune, qui l'accepte, de mettre gratuitement à disposition du centre de distribution des Restos du Cœur de Saint-Aulaye, un terrain d'environ 2000 m².

Les Restos du Cœur de Saint-Aulaye prennent en charge l'animation de ce jardin.

■ Compte rendu du 6 septembre 2013

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de P.L.U. a été transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés, et soumis à enquête publique.

Les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures du projet d'élaboration du P.L.U.

Le projet d'élaboration du P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123-10 et L.123-12, et, R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'abroger la Carte Communale et d'approuver le projet d'élaboration du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

Le P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public à la

Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.L.U., ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Déviations Poids-Lourds : Redressement du virage devant l'église

Le Conseil Municipal :

- Considérant la nécessité de redresser le virage devant l'église par mesure de sécurité ;
- Après consultation de la SARL DUPUY et Fils et de la SARL SENTOU Père et Fils, le Conseil, à l'unanimité, retient la proposition de la SARL DUPUY et Fils, mieux-disante, pour un montant de 10 859 € HT.

■ Compte rendu du 6 septembre 2013 (suite)

Opération d'Investissement d'Eclairage Public Bourg 2^{ème} Tranche

La Commune de Saint-Aulaye, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 114 315,27 €.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- DONNE mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- APPROUVE le dossier qui lui est présenté.



Travaux deuxième tranche.

Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphonique Effacement bourg 2^{ème} tranche

M. le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « FRANCE TELECOM », qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or, dans l'esprit du projet de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de

télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :

Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchées, gaines et chambres de tirage)

- pour un montant HT de 16 798,29 €

- pour un montant TTC de 20 090,75 €

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants : Effacement bourg 2^{ème} tranche tels qu'ils figurent sur les plans et devis.

Confortement de berges de rivière au camping

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de conforter une partie de la berge de la rivière au camping et l'avis technique du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Dronne et considérant les propositions de prix de l'entreprise Entretien 24 et de la SARL RIVOLET-AREA, à l'unanimité, RETIENT la SARL RIVOLET-AREA, mieux-disante, pour un montant de 5 482,50 € HT.

Remboursement des interventions des Services Techniques et convention de mise à disposition des services à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, pour des raisons pratiques, les Services Techniques de Saint-Aulaye interviennent au sein des écoles et des restaurants scolaires de la Commune dont la gestion a été déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye.

Le Conseil Municipal, considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2013 relative au remboursement auprès de la Commune de Saint-Aulaye et à la convention de mise à disposition des Services Techniques, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD au remboursement des interventions des Services Techniques d'un montant de 3 956,64 € pour l'année 2012;

APPROUVE la convention de mise à disposition des Services Techniques de Saint-Aulaye pour des interventions au sein des écoles et des restaurants scolaires de la Commune, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

■ Compte rendu du 27 septembre 2013

Assainissement : Réhabilitation du réseau

M. le Maire expose au Conseil le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement envisagé dans la rue du Docteur LADOUCH, dans la VC 206 et la VC 205, au lotissement des Chenevières ainsi que sur les postes de refoulement.

Le Conseil approuve le dossier Projet de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées établi par le Cabinet SAFEGE, accepte le coût global de l'opération qui s'élève à 567 000 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Charte des EcoQuartiers

M. le Maire donne lecture de la charte des EcoQuartiers et notamment des points suivants :
- Démarche et processus : Faire du projet autrement

- Cadre de vie et usages : Améliorer le quotidien

- Développement territorial : Dynamiser le territoire

- Préservation des ressources et adaptation au changement climatique : Répondre à l'urgence climatique et environnementale.

Il précise que par la signature de la charte, la Commune s'engage dans une politique d'aménagement durable qui est la clé de l'épanouissement des citoyens et d'un développement équilibré et solidaire.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la charte des EcoQuartiers qui implique également une adhésion au Club National EcoQuartier et un engagement dans une démarche à long terme qui pourra aboutir à la labellisation de l'écoquartier.

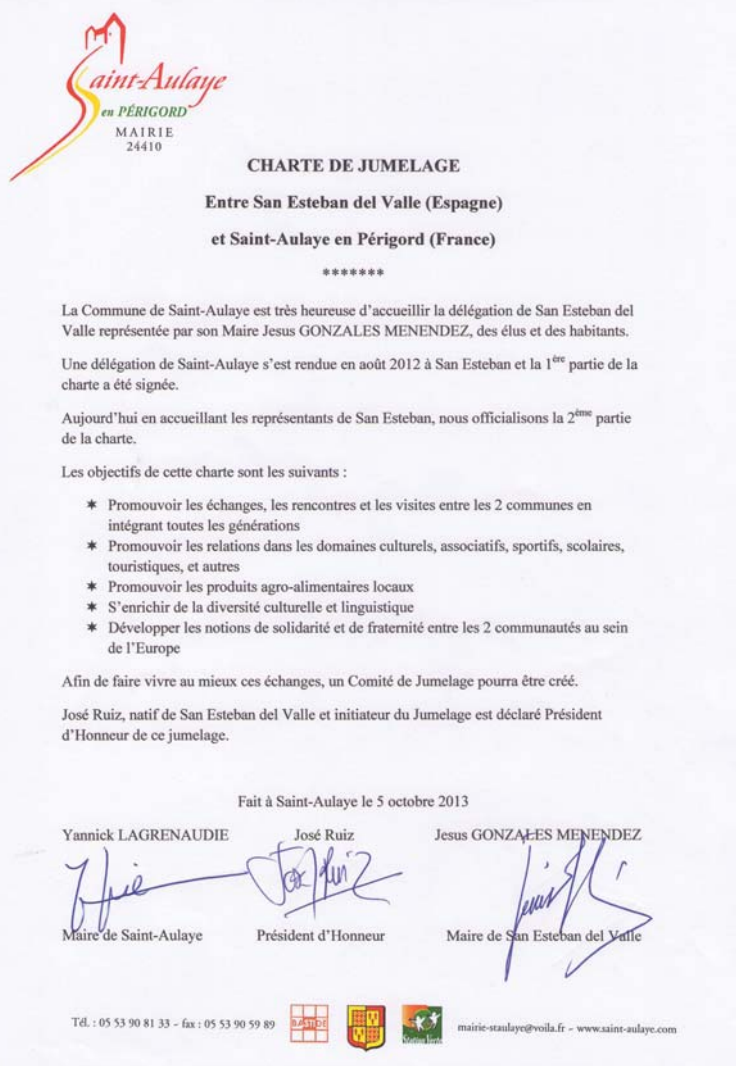
Foire de « La Latière » du 14 septembre 2013 : Subvention

Considérant la participation du Syndicat des Exploitants Agricoles de Saint-Aulaye pour le concours de vœux lors de la foire de « La Latière », le Conseil décide de verser 1 030 € au Syndicat des Exploitants Agricoles de Saint-Aulaye en remboursement des frais engagés.

Questions diverses :

- Forum des associations : A prévoir pour septembre 2014

- Visite d'une délégation de San Esteban del Valle (Espagne) du 4 au 7 octobre pour la signature de la charte de jumelage.



■ Compte rendu du 25 octobre 2013

Marché pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif

Le Conseil, considérant les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et le coût d'objectif de cette opération est estimé à 567 000 € HT, décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées;
- d'utiliser la procédure adaptée (Article 28 et 40 du Code des Marchés Publics) ;
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions utiles, notamment pour la publicité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le(s) marché(s) avec l'entreprise ou les entreprises retenues.

Institution d'un droit de préemption urbain

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones délimitées sur le plan joint du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

- de donner délégation au Maire pour tout acte ou décision relatif à l'exercice de ce droit de préemption, conformément à l'article L.2122-22 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé qu'en application de l'article R211-2 du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption ainsi institué fera l'objet des mesures de publicité suivante :

- Affichage en mairie,

■ Compte rendu du 25 octobre 2013 (suite)

- Insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Il entrera en vigueur au jour de la plus tardive des trois dates suivantes :

- Premier jour d'affichage en mairie,
- Dates d'insertion dans les journaux.

Un registre, sur lequel seront transcrits toutes les acquisitions réalisées par la voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en Mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.

Travaux : Logement-46, Cour des Tilleuls

Considérant la nécessité de remplacer les menuiseries du logement sis 46, Cour des Tilleuls et suite à la consultation des entreprises SCOMEBAT et PEYRAT, le Conseil retient l'entreprise SCOMEBAT, mieux-disante, pour un montant de 2 250 € HT.

Travaux :

Logement-6, Rue des Fours Banoux

Considérant la nécessité de remplacer les menuiseries du logement sis 6, Rue des Fours Banoux et suite à la consultation des entreprises SCOMEBAT et PEYRAT, le Conseil retient l'entreprise SCOMEBAT, mieux-disante, pour un montant de 3 392 € HT.

Assainissement :

extension du réseau-Relevés topographiques

Considérant la nécessité de réaliser des relevés topographiques pour l'extension du réseau d'assainissement collectif et suite à la consultation des Cabinets RALLION, abctopo et GEOBAT le Conseil retient le Cabinet GEOBAT, mieux-disant, pour un montant de 1 783 € HT.

Locations saisonnières Remise

Le Conseil, considérant les réservations de chalets, mobil-homes ou huttes pour un séjour de 4 semaines consécutives ou plus, hors tarif A, décide d'exonérer les locataires des frais de dossier et d'inventaire d'un montant de 30 €, à partir de la saison 2014.

Date de fermeture du Camping

Considérant que le 15 septembre 2014 est un lundi et considérant les demandes de prolongation du séjour jusqu'au dimanche suivant, le 21 septembre 2014, le



La plage.

Conseil accepte de prolonger la dernière semaine de location jusqu'au dimanche 21 septembre 2014 (tarif appliqué jusqu'au samedi 20 septembre 2014). La nuit du 20 au 21 septembre 2014 est gratuite. Cette décision ne s'applique qu'aux locations des chalets et mobil-homes du camping 3★★★. (Pour les campeurs, fermeture sans changement, le lundi 15 septembre 2014).

Hébergement LISODIF

Considérant la demande de location de chalets et mobil-homes, du 4 au 12 novembre 2013, pour 80 personnes, au Camping Municipal de Saint-Aulaye, formulée par l'association LISODIF pour le spectacle « L'Eudyssee d'Aquitaine », le Conseil fixe à 1 500 € le montant de la location due par LISODIF qui sera encaissée sur le budget « camping ».

Etudes surveillées : recrutement de trois agents contractuels

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour la surveillance de l'étude du soir à l'école Élémentaire de Saint-Aulaye, le Conseil décide le recrutement direct de trois agents non titulaires saisonniers pour un poste de surveillant d'études, pour une période allant du 1er novembre 2013 au 19 décembre 2013 inclus. Ces agents seront recrutés pour une durée de 1 heure par jour d'école.

Informations diverses :

- M. le Maire informe le Conseil de l'approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement de la route départementale n° 5-Contournement du bourg de Saint-Aulaye et du dossier de mise en compatibilité du PLU, par le Conseil Général.
- Subventions du Conseil Général :
- 109 180 € pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement
- 900 € pour la foire de « La Latière »
- 212 € pour la bibliothèque
- Il est fait part de la dissolution de l'association « Gymnastique volontaire ».
- Mme Françoise Gémard quittera la bibliothèque de Saint-Aulaye pour celle de Mareuil à compter du 1er décembre 2013.



■ Association des Bastides du Périgord

Les remparts.

L'association des bastides du Périgord a pour objet le regroupement des bastides de Dordogne ainsi que l'étude et la mise en œuvre d'actions ayant pour but la mise en valeur de leur patrimoine, le renforcement des actions culturelles, le développement d'un tourisme de qualité, toutes actions visant à revitaliser et conforter le cadre de vie de leurs habitants ainsi que de contribuer au développement de leur économie et à leur prospérité.

Cette association départementale sera elle-même adhérente à la Fédération Régionale des Bastides d'Aquitaine. Cette fédération est créée pour : poursuivre un développement de la réflexion et de l'action envers les bastides à l'échelle du territoire aquitain ; présenter une structure relais qui doit être l'interface des relations dynamiques et efficaces auprès des partenaires institutionnels dont notamment le Conseil Régional d'Aquitaine ; avoir un meilleur référencement de prise en compte de la spécificité Bastides.

Dans le cadre de la convention Bastides, les bastides adhérentes à une des associations départementales des bastides peuvent bénéficier d'une aide financière de la Région concernant les projets de travaux sur leur commune. De plus, l'Association des Bastides du Périgord veut créer un circuit touristique des bastides permettant de mettre en valeur ses bastides adhérentes. La commune de Saint-Aulaye a adhéré à l'Association des Bastides du Périgord pour l'année 2013. Deux délégués ont été désignés pour y représenter la bastide de Saint-Aulaye, Yannick Lagrenaudie et Nelly Garia (suppléant D. Desaigne). Par ailleurs, Yannick Lagrenaudie représentera la Dordogne en compagnie des maires de Domme et Monpazier auprès de la Fédération Régionale des Bastides d'Aquitaine.

Les 10 bastides de Dordogne : Domme, Monpazier, Villefranche du Périgord, Villefranche de Lonchat, Vergt, Lalinde, Molières, Eymet, Saint-Aulaye, Beaumont.



Le pot d'accueil réservé aux campeurs, tous les lundis soirs au camping.

■ Bonne saison au camping et au complexe aquatique

La saison 2013 se termine avec un taux d'occupation légèrement supérieur à 2012 en juillet, août étant complet comme les années passées. On note une augmentation de la fréquentation de +2,29% avec 13 786 nuitées enregistrées durant la saison. Le soleil a permis aux vacanciers de profiter des différentes installations telles que le mini-golf ou le tennis, l'ensemble piscine/toboggans pour se rafraîchir et les canoës pour une balade au fil de l'eau. Le complexe aquatique enregistre une hausse de 27,5 % de fréquentation durant la saison, avec plus de 300 personnes sur une journée ensoleillée de juillet.

■ De nouveaux services

Benoit LESAGE s'installe avec sa famille en octobre 2012 à Saint-Aulaye. Grâce à sa formation d'ingénieur en informatique industrielle il crée la société LBC Concept et se lance ainsi dans la domotique. Cette avancée technologique s'adresse à tous, commerçants, particuliers, collectivités,... en restant à des prix abordables. La domotique consiste entre autres, à automatiser un bâtiment (contrôler à distance l'ouverture ou la fermeture d'un volet, détecter de la fumée ou une inondation, gérer une alarme,...) mais également à maîtriser ses consommations d'énergie (gérer le chauffage de chaque pièce d'un bâtiment, installation de détecteur de présence pour l'éclairage d'une pièce,...). Monsieur Lesage vend ses produits en ligne via son site internet et assure le service après-vente.

Infos : 06 18 63 35 08
lesagebenoit@free.fr
www.lbcconcept.fr



M. Lesage devant sa gamme de produits

Brigitte BECKER est arrivée en mai sur notre commune. Elle réside avec son époux Avenue François Mitterrand, à côté du camping municipal. Assistante maternelle durant 14 ans dans le Lot et Garonne, elle vous propose ses services : s'occuper des enfants à votre domicile de leur réveil jusqu'au chemin de l'école, et du goûter aux devoirs, jusqu'à leur coucher si nécessaire... Elle intervient dans un rayon de 10 km autour de Saint-Aulaye.

Contact : 06 48 56 70 59 – 05 53 91 59 74
bribek@hotmail.fr

■ Ateliers Bébés Lecteurs à la bibliothèque municipale



Atelier de lecture pour les tout petits.

La bibliothèque municipale de Saint-Aulaye propose des ateliers de lecture pour les tout petits accompagnés de leurs parents, grands-parents, ou nounous... Un atelier est programmé un jeudi par mois, avec à chaque fois un thème différent :

« Vos livres préférés » le octobre,
« la nuit, le noir, les cauchemars » le 14 novembre, « Noël » le 12 décembre, « les couleurs/formes » le 23 janvier, « la propreté » le 6 février, « les animaux » le 6 mars, « les saveurs, la gourmandise » le 3 avril, « partager, prêter » le 15 mai, et « papa, maman, je vous aime » le 12 juin.

Pour plus d'informations : 05 53 90 84 33
biblio-staulaye@wanadoo.fr
www.staulaye.over-blog.com

■ Le mois du film documentaire

L'association Cinéma le Studio propose la projection du film « *Après l'hiver le printemps* » de Judith Lit, le vendredi 15 novembre à 21h. A l'issue de la projection la réalisatrice viendra animer un débat autour du thème : la mutation de l'agriculture aux Etats-Unis et le parallèle qui peut être fait avec cette même situation aujourd'hui en France et en Périgord. Cette diffusion s'inscrit dans le cadre national de la 14ème édition du « Mois du film documentaire ». Durant tout le mois de novembre des documentaires rares ou peu diffusés sont mis à l'honneur, et le public peut rencontrer les réalisateurs et débattre autour des films.

D'autres programmations de documentaires sont envisagées au Cinéma le Studio, et une soirée « jeune » est à l'étude pour le mois de décembre, avec concours de jeux vidéo sur grand écran, film et repas.



Vu dans la Presse

Le 1^{er} août 2013

■ Le Maire va plaider à Paris

(Article de J.L. Savignac)

Le maire de Saint-Aulaye, Yannick Lagrenaudie, a présenté le dossier d'éco-quartier de sa commune le 19 septembre, à la Grande Arche de la Défense, à Paris.

La direction départementale des territoires a annoncé il y a peu que le projet eulalien avait été sélectionné au niveau de l'Aquitaine. Le maire devrait notamment aborder le montage financier du futur éco-quartier situé à La Vallade. « C'est une reconnaissance pour tout ce qui a été fait », note le premier édile. Une étude de faisabilité de la Société d'économie mixte d'équipement du Périgord a

été engagée. Elle a permis de tracer les grandes lignes du dossier au niveau environnemental. Un contact a été pris avec le cabinet d'architectes Palimpseste qui a travaillé sur les deux parcelles. Elles comprendraient une zone d'accession à la propriété et un secteur locatif. Les matériaux utilisés, le choix de l'énergie, la place de la voiture, des piétons, le recyclage des ordures ménagères, les espaces partagés qui comprendraient entre autres des potagers et des poulaillers, ont fait l'objet d'un examen attentif. Ce projet a nécessité deux ans de réflexion.

Le 17 septembre 2013

■ Les bovins rois à La Latière

(Article de J.L. Savignac et photo Mairie)

La traditionnelle foire de La Latière a rassemblé samedi un public assez nombreux, constitué d'éleveurs, d'agriculteurs et de connaisseurs de la race bovine.

À l'heure des comptes, le fédérateur de cette foire, Maxime Chaume, comptabilisait 40 vaches à viande, 10 génisses d'élevage et 37 veaux élevés sous la mère. Un jury a planché et établi un classement des plus beaux animaux. On a pu déguster de la viande bovine en fin de matinée.

Menacée, la foire d'automne a toutefois été reconduite cette année et a reçu une enveloppe du Conseil général. La manifestation comprenait aussi une démonstration de métiers agricoles anciens et un vide-greniers.



Rendez-vous l'année prochaine !

Pratique des Arts, extrait du N° 112 / Octobre-Novembre

■ Salon International du Pastel en Périgord



Le vernissage du Salon, de gauche à droite : Y. LAGRENAUDIE, maire de Saint-Aulaye, M. BORDAS, président de Pastel en Périgord, G. ARACIL, invité d'honneur du salon 2013, J.J. GENDREAU, Conseiller Général, C. PETIT, fabricant des Pastels Girault.

Michel Bordas est tellement ravi qu'il en oublie la fatigue accumulée et la somme des efforts fournis pendant des mois avec toute son équipe : il faut dire que la convivialité qui caractérise le salon est une belle récompense, avec des artistes qui jouent bien le jeu. Un trio de fameux Espagnols (German Aracil, invité d'honneur, Vicente Romero, José Luis Fuentetaja) accueillis par les efforts linguistiques du Président dans leur langue (!) a su une fois de plus ajouter une note méditerranéenne à l'événement : on a apprécié la présence de l'insaisissable José Luis Fuentetaja, venu pour l'occasion. En tout, 140 artistes retenus, 3 lieux d'exposition, dot le musée qui étoffe sa collection.

Le Palmarès : prix des Pastels Girault pour la technique à A. Rodriguez, prix du Conseil Général pour l'originalité et la créativité à M. Skoczek-Wojnickie, prix de la Communauté de Communes pour l'atmosphère à D. Caland, prix de la ville pour les tonalités et les couleurs à P. Henry, prix du public au Centre de Loisirs à M. Rouquie et pour les élèves du pastel à la salle de l'horloge à D. Lucot, et prix coup de pouce de Pastel en Périgord pour l'atelier de Pastel à A. Boiteau.

Quelques chiffres : plus de 4000 visiteurs

(fréquentation en hausse de 15% par rapport à 2012), 140 peintres, 31 étrangers, 13 nationalités, 285 + 25 + 75 tableaux visibles (Salons + Musée du Pastel + Salle de l'Horloge), 3 conférences, 4 démonstrations suivies par 30 à 60 personnes, 4 stages avec 8 à 12 stagiaires.



Public et pastellistes se sont mêlés lors de la remise des prix.



50 ans, ça se fête !

Le 25 septembre 2013

■ Les couples solides fêtés

(Article de J.L. Savignac et photo Mairie)

Chaque année, le maire Yannick Lagrenaudie et le Conseil Municipal reçoivent les couples mariés depuis au moins 50 ans. 54 couples étaient invités samedi. Les maris ont reçu une bouteille et les épouses une plante. Un apéritif a conclu cette cérémonie agréable et conviviale.

Rétrospective



14 juillet

Une foule attendait le cortège du défilé



Marché médiéval

Parmi les spectacles proposés, la compagnie de funambules « Au Fil du Vent » sur le place Brémont.



Musiques Epicées

Les deux groupes Tromboranga et Conga Libre ensemble sur scène



Musiques Epicées

Le public venu nombreux !



Spectacle brésilien au marché nocturne
La Place Pasteur noire de monde lors du spectacle



Spectacle brésilien au marché nocturne
Le groupe Ô Zabumba a transporté le public au Brésil



Décaplage pour les enfants
L'animation tir à l'arc était l'une des dix manifestations proposées durant l'après-midi



Le spectacle «L'Eudysée d'Aquitaine»
a conquis plus de 1000 spectateurs le 10 novembre dans le bourg de Saint-Aulaye..

Agenda

■ Les rendez-vous de l'hiver

Du samedi 14 décembre 2013 au samedi 11 janvier 2014 : concours des vitrines de Noël de Saint-Aulaye.

Dimanche 15 décembre - 8h30 à 18h : Marché de Noël à la salle des loisirs

Samedi 11 janvier - 18h30 : Cérémonie des vœux à la

salle des loisirs et remise des prix du Concours des Vitrines de Noël.

Dimanche 12 janvier - 12h : Repas des aînés offert par la municipalité.

Vendredi 31 janvier - 18h : Réunion publique au Cinéma.

■ Etat civil (jusqu'au 25 octobre 2013)

Naissance :

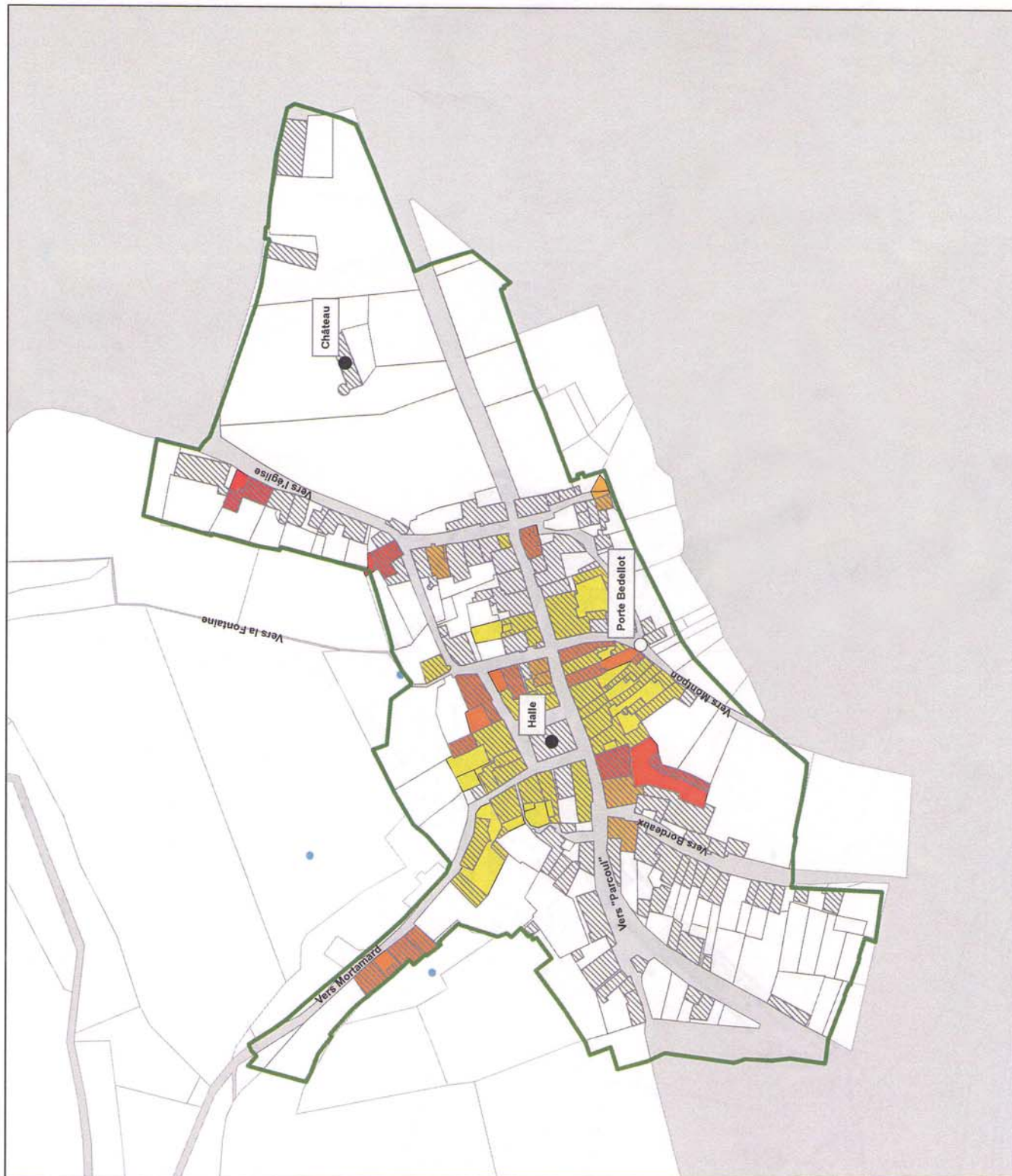
Jules Frédéric ROUSSET de Frédéric ROUSSET et Sophie BOURDAREAU, le 6 août

Mariage :

Ludovic LAVAL et Carole LAVAUD, le 10 août
Christian LEDU et Marie-Thérèse SUKI, le 17 août
Frédéric ROGE et Cécilia CLAIRISSE, le 7 septembre
Gérald CLAIRISSE et Jean Christophe NOAILHAC, le 7 septembre
David COOKE et Penelope RAPLPH, le 25 octobre

Décès :

Eva EUSTACHE, épouse FIEVRE, le 7 juillet
André JULES, le 27 juillet
Alice ECLINA, épouse CHAUVET, le 6 août
Armand GAUVRIT, le 10 août
Alice GOURON, veuve BONHOMME, le 13 août
André ANSELME, le 2 septembre
Raymond LAVAL, le 4 septembre
Mohamed TAJJA, le 19 octobre



Carte 27 - Bourg de Saint-Aulaye : nombre de propriétaires par bâtiment d'après le terrier de 1549 (SIG : E. Dellong, S. Daubercies - Hadès, 2012)